

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 26 (1890)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : *Partie générale :* Le médecin des écoles (suite). De l'enseignement de la grammaire à l'école primaire (fin). Les écoles primaires vaudoises en 1889. — *Chronique scolaire :* Jura bernois. Vaud. Neuchâtel. — *Bibliographie.* — *Exercices scolaires :* Langue française. Problèmes pour les sociétaires.

PARTIE GÉNÉRALE

Le médecin des écoles

(SUITE)

A Anvers donc, il y a quatre inspecteurs médicaux pour 18,000 élèves. Ils ne peuvent pas exercer d'autres fonctions médicales et reçoivent un traitement de 1,800 francs. Ils sont tenus de visiter chaque semaine toutes les salles d'école de leur district, et portent leur attention sur l'éclairage, la température, la ventilation, le degré d'humidité de l'air, les cabinets, les lavoirs, la propreté des élèves et leur tenue du corps pendant les leçons. Chacun d'eux rend l'instituteur attentif aux manquements qu'il remarque au point de vue de l'hygiène, et consigne ses observations dans un rapport qui reste déposé à l'école. L'instituteur lui présente les élèves nouvellement entrés; le médecin les examine et note dans un registre l'état de santé de chacun d'eux. Il examine également les enfants qui ont manqué pour cause de maladie et qui ne peuvent rentrer que sur un certificat médical. — Les visites sont plus fréquentes quand les besoins l'exigent. — Le médecin apprend aux maîtres à connaître les symptômes des maladies, surtout épidémiques, dans des entretiens familiers sur l'hygiène de l'individu et de l'école. Il envoie à la fin de chaque mois à l'autorité communale un rapport dans lequel il signale ce qui paraît contraire ou nuisible à la santé dans la vie scolaire, les méthodes d'enseignement, etc.

Les médecins revaccinent les enfants qui ont atteint l'âge de dix ans.

Ils soumettent à la médecine préventive tout enfant qui, sans être réellement malade, c'est-à-dire sans être empêché de fréquenter l'école, a un état de santé qui exige des soins : anémie, constitution faible, rachitisme, engorgements ganglionnaires, maux d'yeux et d'oreilles. Un registre donne le nom, l'âge et le domicile de l'enfant, la date de son entrée dans la classe.

Quant aux résultats obtenus, voici en résumé ce que M. le Dr Desguin d'Anvers en a communiqué au congrès d'hygiène de Vienne en 1887.¹

1. *Entretiens avec le corps enseignant.* — Les maîtres ont reçu une brochure qui leur apprend à connaître les premiers symptômes des maladies contagieuses. — Les entretiens ont porté sur les questions d'hygiène scolaire : aération, ventilation, éclairage des salles ; — tenue du corps et exercices corporels ; — premiers symptômes des fièvres éruptives ; — les diagnostics différents entre le croup, l'angine et la bronchite, entre la gale et le prurigo ; — les soins de propreté en général et ceux du cuir chevelu, des oreilles et des yeux ; — le genre de vie, la nourriture, les boissons, les fruits ; — les premiers soins à donner en cas d'évanouissement, crises nerveuses, hémorragies diverses, plaies, luxations, fractures et tous les cas qui se présentent à l'école ; — enfin les soins spéciaux qu'au point de vue de la vie scolaire exigent tous les élèves dont l'état de santé n'est pas normal.

2. *Maladies épidémiques.* Les plus fréquentes sont : la coqueluche, la rougeole, la scarlatine, la diphtérie, la petite vérole, la fièvre typhoïde, la grippe, les oreillons. — Il n'y a pas eu de cas de fièvre typhoïde dans les écoles. La variolen'a atteint que les élèves qui avaient de faux certificats de vaccination ; malgré une violente épidémie, il y en a eu fort peu dans les écoles. La diphtérie est fort rare aussi, parce qu'on éloigne les enfants qui en sont atteints. — La rougeole et la coqueluche ont donné le plus grand nombre de cas, mais elles ont été circonscrites par les mesures en vigueur. Rarement une école a dû être fermée : dans ce cas on a procédé à une désinfection générale du local et du mobilier.

3. *Propreté des élèves.* — La perfection est presque atteinte, quoique la population appartienne presque en entier à la classe ouvrière et pauvre. On renvoie les élèves mal lavés ou ayant des vêtements malpropres.

4. *Maladies du cuir chevelu.* — Très fréquentes au début (jusqu'à 36 cas dans une école frœbelienne de 200 élèves,) elles ont presque complètement disparu. On recommande surtout de tenir les cheveux courts.

¹ L'inspection médicale des écoles par le Dr Desguin, Uebersetzung von Dr Léo Burgenstein, Wien 1887.

5. *Gale et maladies cutanées.* — Elles ont presque disparu. L'eczéma se trouve encore dans les écoles frœbeliennes ; il est combattu par la médecine préventive.

6. *Ophthalmie granuleuse.* Très fréquente autrefois, alors que les parents ne voulaient pas faire soigner leurs enfants, il n'y en a plus que des cas isolés, pour lesquels les médecins font des visites à domicile.

7. *Tenue défectueuse du corps, scoliose, etc.* — Elles ont pour cause, entre autres, l'incurie des maîtres qui laissent prendre ou enseignent de mauvaises tenues. Ils ont reçu des instructions, et leur attention a été constamment dirigée sur ce point. L'attitude droite au lieu d'être penchée comme pour l'écriture anglaise donne l'écriture belge, qui n'est pas admise par les bureaux de commerce. — L'écriture anglaise n'empêche pas absolument la bonne tenue, si l'on incline le papier un peu à gauche.

8. *Faiblesse de l'ouïe.* — Ce cas est plus fréquent qu'on ne se le figure et provient d'un défaut de développement de ce sens, de l'inattention ou d'une maladie de l'appareil auditif. La plupart de ces maladies résultent de l'état général de l'organisme et nécessitent l'intervention médicale, souvent entreprise à l'école même en même temps que les parents sont rendus attentifs à la nécessité d'une excessive propreté. — Si la surdité provient d'un défaut de l'organe, les enfants sont rapprochés du maître, qui s'applique à parler distinctement et fait répéter ce qu'il a dit, pour forcer l'attention et exercer les sourds à percevoir exactement les sons. Le plus souvent cette mesure a amené en peu de temps une grande amélioration.

9. *Défauts de la vue.* — Ils proviennent souvent d'un mauvais état constitutionnel et du manque de soins dans la famille. Ils appellent la médecine préventive, qui a pour but d'améliorer la constitution. — A Anvers, on n'a plus trouvé que 49 élèves myopes sur 1969 examinés, grâce aux soins donnés à la construction des écoles, à l'éclairage, aux nombreux repos entre les leçons, et aux soins constants des médecins et des maîtres pour la tenue correcte du corps.

10. *Médecine préventive.* — Beaucoup d'enfants du peuple sont insuffisamment nourris, mal soignés, et dans leurs demeures manquent l'air et la lumière. De là provient un état physiologique misérable, qui prédispose aux pénibles maladies de l'anémie, à la scrofule, à la tuberculose, aux eczémas, aux otites purulentes, aux ozènes, à des maux de yeux si fréquents chez les enfants du peuple. Cet état pitoyable les livre sans défense aux influences néfastes, et en fait la proie des germes des maladies épidémiques qu'ils transmettent à leur tour. Ces enfants malades fréquentent irrégulièrement l'école, sont atteints à chaque instant de malaises et deviennent souvent un objet de crainte pour leurs camarades.

La vie scolaire leur est nuisible, et favorise chez eux la naissance des maladies auxquelles ils sont exposés.

Annihiler les dangers de la fréquentation scolaire, utiliser cette période de la vie à la régénération des enfants du peuple, en même temps que l'instruction, leur donner une bonne santé, pour en faire plus tard des hommes robustes et moraux, tel est le but que l'autorité communale d'Anvers a poursuivi, en organisant la médecine préventive dans toutes les écoles à partir des jardins d'enfants.

En réalité l'inspection médicale elle-même est une partie de la médecine préventive. Mais on comprend plus particulièrement sous ce nom le traitement à l'école même par les médecins-inspecteurs ou sous leur direction par les maîtres. Au début beaucoup de parents avaient de la répugnance à faire traiter les enfants de cette façon ; ils s'alarmèrent, s'opposèrent même à la continuation de la cure. Mais peu à peu les résultats obtenus furent si éclatants que l'opposition cessa ; bien plus, les parents demandèrent eux-mêmes qu'on traitât leurs enfants.

Actuellement, la médecine préventive est entrée dans les usages de l'école. Le corps enseignant en reconnaît l'effet bienfaisant ; il constate combien le nombre des absences causées par la maladie a diminué. On a observé également que les épidémies font beaucoup moins de victimes que par le passé.

Les médicaments employés sont principalement empruntés à la médecine reconstituante : huile de foie de morue, sirop d'iode de fer, lactophosphate et chlorhydro-phosphate de chaux, pilules de Bland et de Vallet, poudre zootrophique de Polli. Ils sont demandés par le bureau de bienfaisance et confiés à la garde du maître. Ils sont administrés de façon à ne pas déranger la classe.

11. *Revaccination.* — En Belgique la vaccination n'est pas rendue obligatoire par la loi. Mais l'administration exige un certificat de vaccination pour l'entrée à l'école publique. Cette mesure ne suffit pas, car la vaccination perd de son efficacité au bout d'un certain nombre d'années ; en outre les enfants peuvent avoir été vaccinés sans succès. L'autorité communale d'Anvers a décidé que tout élève qui a atteint l'âge de 10 ans sera soumis à la revaccination. Comme pour la médecine préventive, il y a eu au début de l'opposition de la part de certains parents ; on a respecté leurs scrupules et l'opposition devient de plus en plus rare. — La vaccination a lieu par lymphé animale. Elle se fait deux fois par an, en mai et en octobre, c'est-à-dire à la fin des vacances qui amène toujours de nouveaux élèves. La 1^{re} série (novembre 1882) a compris 2425 enfants de 10 à 14 ans, dont 1376 ont été revaccinés avec succès (55 %). Aux autres séries le succès a été de 47 %. — Aucune revaccination n'a eu de suites fâcheuses.

Quoiqu'il y ait eu une forte épidémie de variole, surtout dans les classes nécessiteuses, il n'y a eu de 1882 jusqu'en 1887 que 42 cas de maladie pour 12 à 13,000 élèves, dont 2 cas de décès, probablement d'enfants qui n'avaient jamais été vaccinés.

On peut dire que la revaccination est devenue obligatoire dans les écoles d'Anvers, et ajouter que grâce à elle, la petite vérole n'y fait plus de victimes.

De tout ce qui vient d'être dit, il résulte que l'inspection médicale bien organisée et confiée à des médecins expérimentés, liée à la revaccination et à la médecine préventive, exerce une influence directe sur la santé des élèves, le développement de leur intelligence et leurs progrès. Elle fait de l'école, source de maux pour beaucoup d'enfants, un adversaire de ces maux, elle diminue la propension aux maladies, fortifie les constitutions, augmente les forces de résistance, aguerrit les enfants pour les luttes physiques et morales qu'ils auront à soutenir dans la vie.

(A suivre.)

Ed. CLERC.



De l'enseignement de la grammaire à l'école primaire.

(FIN)

Parlons donc de la dictée, puisque nous avons promis de le faire; aussi bien la chose nous sera facile, cette question scolaire ayant été discutée ces derniers temps, avec beaucoup de compétence, dans les journaux pédagogiques français.

Partisans et adversaires de la dictée orthographique sont cependant tous d'accord sur un point, c'est que cet exercice, bien entendu et bien pratiqué, est utile si non nécessaire; qu'il contribue puissamment, par la variété des sujets qu'il permet d'aborder, à élargir le champ si restreint de l'instruction primaire. « Plus qu'aucune autre matière du programme, la dictée peut éveiller toutes les facultés de l'esprit et favoriser leur développement ».

Mais pour cela, il faut que la dictée soit faite avec intelligence; il ne faut plus qu'elle consiste simplement à faire écrire aux élèves, un texte, le premier venu, sans explications préalables, et cela chaque jour de la semaine. Un semblable procédé ne produit que peu ou point de résultats, il est donc condamné par l'expérience.

« Nous avons vu souvent, dit un inspecteur primaire, le maître lire le texte à ses élèves, le dicter d'un bout à l'autre sans explications préalables, le faire corriger ensuite par l'épellation de *tous les mots*, épellation monotone, fastidieuse, interrompue quelquefois par des questions portant sur les définitions, sur l'analyse, rarement sur les fautes commises par la généralité des élèves. Aussi n'est-il pas rare, dans des exercices faits de cette manière, de trouver des fautes nombreuses et grossières qui laissent les élèves indifférents, qui font le désespoir de l'instituteur et qui, malheureusement, se reproduisent dans les dictées suivantes. »

« Le coupable ici, c'est le maître, qui croit que les jeunes enfants peuvent écrire sans faute, des mots qu'ils n'ont jamais vus ou sur la forme desquels on n'a pas encore appelé leur attention, et appliqué sûrement les règles qu'ils viennent d'étudier et qu'ils ne connaissent alors qu'imparfaitement. Ce maître oublie l'importance de l'imitation dans l'enseignement: il ne donne pas des modèles, il propose des énigmes. »

Nous avons toujours conseillé de faire précéder les exercices d'orthographe d'explications nécessaires, de commentaires, de questions qui prouvent que l'élève comprend ce qu'on lui enseigne, ce qu'on lui dicte.

Les élèves sont appelés l'un après l'autre au tableau noir pour y écrire quelques mots, une phrase au plus; maître et élèves font alors leurs observations; les explications deviennent intuitives, l'orthographe s'apprend par les yeux aussi bien que par le bon sens et le raisonnement.

Le texte écrit au tableau noir est ensuite effacé, puis les écoliers le transcrivent dans leur cahier, sous la dictée du maître.

Les résultats de cette manière de procéder ont toujours été satisfaisants, tant il est vrai qu'en pédagogie, comme en médecine, « mieux vaut prévenir que guérir ».

« Il importe, dit avec raison un des écrivains dont nous avons parlé, de distinguer la *dictée-exercice* de la *dictée-contrôle*. Celle-ci est destinée à juger l'élève; celle-là a pour objet de lui apprendre l'orthographe. Vérifier et enseigner sont deux choses différentes. »

Puis il ajoute: « Nous disons qu'il faudrait donner avant la dictée les explications qu'on ne fournit généralement qu'après. Mais cela exige, de la part du maître, une connaissance très exacte de la force et des habitudes intellectuelles de chaque enfant. Car il faut éviter d'expliquer les termes qui n'ont pas besoin d'être expliqués, ce qui amènerait dans la classe une certaine paresse d'esprit.

Tout, du reste, est affaire de discernement, de mesure: tel mot doit être écrit au tableau, analysé, épilé; sur tel autre, on peut se contenter d'éveiller l'attention; ici on indiquera la forme qui résulte de l'application de la règle, et là, cette dernière sera seulement rappelée. En un mot, il faut montrer ce qui n'est pas connu, éclairer ce qui est obscur et suggérer seulement ce qui peut être facilement découvert. »

La dictée ainsi comprise devient alors un exercice utile et fructueux et nous pouvons affirmer que partout où nous l'avons vu mettre en pratique, les résultats obtenus ont été remarquables.

Ecoutez encore les conseils d'un pédagogue éclairé et intelligent: « Il faut que les connaissances d'un élève répondent aux difficultés de la dictée, si non il sera vite débordé, ne fera plus aucun effort et l'exercice sera sans profit pour lui. »

Il faut donc graduer les difficultés et les séparer. Quand les élèves d'un degré connaissent bien, par exemple, les règles d'accord de l'adjectif et, condition indispensable, qu'ils savent reconnaître les noms et les adjectifs, qu'on leur donne des dictées sur l'accord de l'adjectif, mais qu'on se garde bien de le faire — comme cela arrive trop souvent — s'ils n'ont pas été exercés à distinguer ces deux espèces de mots: la dictée est alors inutile et les explications en pure perte. La dictée est un exercice d'application: elle doit venir après la leçon de grammaire, non en tenir lieu. Et même, quand les rapports des mots sont difficiles à trouver, il faut aider les enfants, — sans faire pour cela leur besogne — et tenir leur attention en éveil. Pour que la dictée soit profitable, il faut qu'au fur et à mesure qu'ils écrivent, ils puissent raisonner et le veuillent: ils le pourront si leur savoir en grammaire est en rapport avec les difficultés qu'on leur propose; ils le voudront si on ne leur demande pas une tension d'esprit trop prolongée et si, en temps opportun, ils sont excités et soutenus.

« Jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une orthographe passable, le maître ne doit pas craindre de faciliter leur travail, tout en leur laissant une certaine initiative; l'émulation ne sera pas pour cela détruite, et l'attention sera certainement plus grande. Mais, quand les dictées renferment trente ou quarante fautes, on se demande quel amour-propre l'enfant peut apporter à un exercice si peu en rapport avec ses forces, et comment son esprit dérouté pourrait s'attacher à une seule difficulté pour essayer de la résoudre, quand elles se succèdent et s'accumulent sans qu'il ait seulement le temps de les reconnaître. Et puis à quoi servent alors les corrections! Peut-on espérer même qu'ils garderont le souvenir de quelques-unes, quand elles sont en si grand nombre?

Et qu'on ne dise pas que la correction de la dictée est une chose indifférente ! L'épellation longue et ennuyeuse de chaque mot de l'exercice doit être abandonnée et remplacée par un mode de faire plus pratique et plus intelligent.

D'abord, si la dictée a été bien expliquée au préalable, elle ne doit pas contenir un grand nombre de fautes, de sorte que la correction devient ainsi moins laborieuse.

Au reste, on conviendra qu'une dictée émaillée de fautes nombreuses et grossières est un exercice absolument inutile, car l'élève ne peut porter son attention sur toutes les remarques faites ; il lui est impossible de conserver dans sa mémoire toutes les observations qui lui sont adressées ; il lui est indifférent de mettre 20 ou 30 fautes ; son esprit d'observation ne se développe pas, ne s'arrête sur rien de précis et tout est à recommencer à la leçon prochaine.

Il est donc nécessaire de préparer convenablement la dictée du jour ; et surtout de ne pas la faire trop longue.

Si, comme nous venons de le dire, la dictée renferme peu de fautes, le maître aura bien vite fait de souligner au crayon de couleur celles qui peuvent encore s'y rencontrer ; les cahiers sont ensuite rendus aux élèves qui corrigent eux-mêmes leurs fautes sous la direction de l'instituteur et après avoir entendu ses explications.

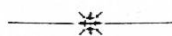
Enfin la correction terminée, au lieu de mettre la dictée au net, ce qui n'est qu'un simple exercice de copie, les élèves écrivent un certain nombre de fois les mots fautifs concernant l'orthographe d'usage ou reproduisent les explications données au cours de la correction et spécialement le sens des mots difficiles, ce qui constitue un excellent exercice de langage et de jugement.

A titre de renseignement nous croyons utile de reproduire ici la citation suivante empruntée à M. l'inspecteur général I. Carré : « Frappés de ce fait que si des élèves ne font plus ou presque plus de fautes dans leurs dictées, l'exercice n'a pas grande utilité au point de vue spécial de l'orthographe, certains maîtres ont imaginé de recourir à un procédé imité de ce qui se fait à l'école « La Martinière », à Lyon. Au lieu de faire écrire chaque phrase tout entière, ils la lisent et se bornent à faire écrire, sur une ardoise, les mots qui présentent une difficulté réelle. Après chaque mot écrit, tous les élèves retournent leur ardoise à un signal donné ; le maître alors vérifie, donne les raisons ; on efface et l'on passe à un autre mot. Le procédé est commode et rapide : il permet de résoudre en fort peu de temps de nombreuses difficultés d'orthographe usuelle et même d'orthographe de règles. »

En résumé la dictée est un bon exercice pour l'étude de l'orthographe ; mais si l'on veut en tirer tout le profit possible, il faut absolument présenter des modèles ; pratiquer l'enseignement dans le sens propre du mot ; il faut expliquer ces modèles avant de les faire reproduire afin d'avoir peu à corriger ; il faut que l'élève puisse toujours se rendre compte de ses fautes et qu'il sache toujours en raisonner en parfaite connaissance. Par les difficultés nombreuses et variées qu'elle oblige à reconnaître et à résoudre, la dictée exerce les enfants à une attention soutenue.

Bien entendue, bien comprise, la dictée est un des exercices les plus utiles de l'école primaire, un de ceux qui permettent d'obtenir au point de vue du développement intellectuel les résultats les plus sérieux et les plus positifs ; en un mot, si le maître doit suivre la maxime du père Girard : « les mots pour les pensées, et les pensées pour le cœur et la vie », il ne doit pas oublier non plus que, lorsqu'on possède le mot, on arrive plus vite à l'idée.

LÉON LATOUR.



Les Ecoles primaires vaudoises en 1889

D'après le compte rendu pour 1889 du département de l'Instruction publique et des cultes, il y avait, au 1^{er} mai de cette année-là, dans le canton

de Vaud 906 écoles primaires, dont 407 étaient dirigées par des régents brevetés, 397 par des régentes brevetées, 10 par des régents non brevetés et 20 par des régentes non brevetées. Les rapports sur la marche de ces écoles sont en général assez satisfaisants, mais des classes font malheureusement ombre au tableau : « plusieurs de nos instituteurs n'ont aucun amour de leur vocation et la considèrent comme un vulgaire métier. Comment s'étonner alors du peu de progrès réalisés ? Hâtons-nous d'ajouter toutefois que bon nombre de nos régents et régentes s'acquittent consciencieusement de leur devoir ; ils arrivent en classe bien préparés, cherchent à obtenir de nouveaux progrès, de notables améliorations, et s'efforcent de mériter la confiance des parents et des autorités. Il y aurait, à cet égard, bien des noms à citer. » Le sentiment du devoir anime la grande majorité de nos régents et régentes ; les rapports de ceux-ci, soit avec les autorités locales, soit avec les parents des élèves, tendent à s'améliorer de jour en jour.

« L'enseignement de la langue maternelle ne donne pas encore partout des résultats satisfaisants. La lecture laisse beaucoup à désirer ; elle est machinale, d'une monotonie désespérante et le plus souvent sans expression ; on sent que l'enfant ne comprend pas ce qu'il lit ; les comptes rendus ne s'obtiennent qu'avec difficulté ; en un mot, on oublie malheureusement, dans nos écoles, que savoir lire est une richesse inappréciable. La composition, cette branche si importante du programme primaire, est parfois d'une insuffisance notoire, tant sous le rapport de l'orthographe que sous celui du style, et les progrès à réaliser de ce côté-là sont considérables. Par une étude bien comprise de la grammaire, par une obligation stricte d'orthographier exactement tous les travaux écrits, et par une bonne correction de ces derniers, on arriverait peu à peu à faire disparaître les trop nombreuses fautes qui émaillent les cahiers des élèves.

« En ce qui concerne l'étude de la composition, il est certain que les exercices de rédaction commencent trop tard dans le plus grand nombre de nos écoles. C'est la pauvreté du vocabulaire et le manque d'idées qui sont les causes d'infériorité de cette branche. Donnons des idées à nos élèves et habituons-les de bonne heure à les exprimer avec précision et netteté. Il est donc absolument nécessaire de remédier à cet état de choses, en commençant l'étude de la composition, déjà dans le degré inférieur, par de nombreuses leçons de choses, et des comptes rendus simples et variés. Que les maîtres et maîtresses soient pères et mères de famille dans leur classe, qu'ils causent, racontent, provoquent des demandes et des réponses ; que ces dernières ne soient acceptées que si elles sont correctes. — Tels sont les exercices de composition qui devraient être faits dans le degré inférieur, et dans une partie du degré moyen : la composition parlée, si elle peut être appelée de ce nom.

« La tâche est difficile, il faut en convenir, mais avec de la bonne volonté et du dévouement, les obstacles qui semblaient insurmontables au début finissent par s'aplanir. Lorsque l'enfant saura parler, apprenons-lui à écrire, mais il ne faut pas commencer trop tard. Disons aussi que ces travaux doivent faire l'objet de corrections régulières ; de cette façon nos enfants arriveront peu à peu à écrire plus facilement et plus convenablement, et la tenue des cahiers, défectueuse dans plus d'une école, gagnera certainement.

« L'analyse écrite prend encore trop de place dans nos classes. Elle n'est souvent qu'un remplissage, à savoir une occupation machinale pour les élèves d'un degré, pendant que le maître donne une leçon aux autres divisions. Elle pourrait encore avoir une certaine valeur, si ces devoirs étaient corrigés, mais le plus souvent ce n'est pas le cas, en sorte que les résultats d'un semblable travail sont plutôt négatifs.

« Le calcul est toujours trop l'esclave de la routine. Les enfants ne possèdent pas une connaissance raisonnée des notions fondamentales de l'arithmétique. Le livret fait trop souvent défaut.

« Quant aux devoirs imposés à la maison, ils devraient être moins étendus, mais mieux préparés et surtout mieux corrigés.

« L'enseignement de la gymnastique n'est pas encore en honneur dans nos classes rurales ; beaucoup de maîtres ne donnent ces leçons qu'à contre-cœur. Il est vrai de dire que les conditions dans lesquelles cet enseignement a lieu ne sont pas des plus favorables. En été, les élèves ne sont pas toujours en classe. En hiver, les leçons ne peuvent avoir lieu à cause des grands froids, de la neige ou du sol humide sur lequel reposent les engins installés en plein air. Il serait désirable que des locaux fermés et suffisamment vastes pussent être aménagés partout. Mais comment en arriver là, lorsque ce sont précisément les communes placées dans une situation financière avantageuse qui sont les plus récalcitrantes sur ce point ?

« La marche des cours complémentaires n'a rien présenté de saillant durant cet exercice ; la fréquentation en a été bonne, et l'autorité supérieure a dû rarement intervenir dans les questions de discipline ou de répression des absences.

« Dans l'attente des prescriptions de la loi nouvelle imposant l'obligation de faire donner dans toutes les communes des leçons d'ouvrages du sexe, plusieurs autorités locales se sont mises courageusement à l'œuvre, en régularisant cet enseignement.

« Les écoles enfantines se multiplient aussi dans nos campagnes, et leur nombre s'augmentera encore, grâce aux facilités que la loi nouvelle accorde aux pères de famille. »

La grande majorité du canton est acquise à la libération à 15 ans.

Au point de vue matériel, il y a une amélioration sensible dans nos écoles. L'Etat continue à accorder aux communes imposées des subsides leur facilitant les acquisitions indispensables. La collection des moyens d'enseignement se complète ainsi peu à peu. Les fournitures scolaires nécessaires à tout écolier font encore défaut çà et là aux enfants de familles nécessiteuses, grâce à la difficulté d'entente entre les communes, à la négligence de quelques-unes d'entre elles et au mauvais vouloir d'un petit nombre ; mais la gratuité du matériel scolaire, votée en principe par le Grand Conseil, permet d'entrevoir, dans un avenir très prochain, la disparition d'inégalités aussi criantes que peu démocratiques entre les enfants d'un même pays.

L'état sanitaire de nos écoles a été très peu satisfaisant surtout à la fin de l'année. Outre les épidémies de scarlatine, de rougeole, de coqueluche et de diphtérie qui ont nécessité la fermeture de plusieurs écoles, l'influenza a considérablement nui à la fréquentation des classes pendant plusieurs semaines ; dans quelques communes le nombre des élèves était réduit de plus de moitié, de sorte que les progrès réalisés durant cet exercice ne peuvent être comparés à ceux obtenus en temps ordinaire.

Le Département a accordé un subside de 750 francs à huit instituteurs vaudois qui ont pris part au cours de travaux manuels donné à Genève du 16 juillet au 11 août.

Le nombre des concours d'examens de repourvue qui ont eu lieu dans la période légale, soit du premier mai au 30 septembre, s'élève à 90, répartis comme suit : 48 pour des places de régents, 28 pour des places de régentes, 14 pour des places de maîtresses d'ouvrages et d'écoles enfantines. Il a été accordé 32 pensions de retraite, savoir 8 à des régents, 1 à une régente, 10 à des veuves de régents et 13 à des orphelins de régents. Par contre ont été éteintes : 12 pensions de régents, 3 de régentes, 6 de veuves et 11 d'orphelins.

Les examens pédagogiques des recrues faits en septembre 1889 ont signalé dans le canton la présence de 11 recrues illettrées astreintes à suivre les cours organisés durant l'hiver suivant.

Il est vivement à désirer que nos jeunes gens sentent davantage l'importance et la valeur des épreuves exigées et ne fassent pas retomber sur le canton l'affront qui résulte de leur négligence ou d'une indifférence impardonnable.

Les travaux écrits révèlent une connaissance encore bien imparfaite de la langue maternelle et témoignent hautement de l'insuffisance de cet enseignement dans nos écoles. L'ignorance constatée chez un trop grand

nombre de nos recrues en matière de géographie, d'histoire et d'instruction civique, forme aussi un point noir au tableau. C'est aux cours complémentaires surtout qu'il appartient de combler ces lacunes, en dotant le pays de citoyens connaissant à la fois leurs devoirs et leurs droits.

Il a été payé par l'Etat en subsides aux communes une somme de 150,040 francs pour subvenir au paiement des traitements des régents et 24,900 francs en subsides pour construction et réparations des bâtiments d'école.

A. BONARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS

Réunion des instituteurs jurassiens.

La réunion des instituteurs jurassiens aura lieu à Neuveville, le 4 août prochain. La réception se fera à la gare de 8^{1/2} heures à 9^{1/2} heures. La séance sera ouverte à 10 heures par un discours de M. Landolt, inspecteur des écoles secondaires du canton de Berne et président de la Société pédagogique jurassienne.

La question à discuter dans cette assemblée est celle de l'enseignement de l'orthographe. Tous les membres de la Société pourront réclamer — s'ils ne l'ont pas reçu — auprès de M. Grosjean, père, instituteur à Neuveville, le rapport de M. Ed. Germiquet, professeur, sur cette importante question.

Voici les conclusions de M. le rapporteur général :

I. 1. L'enseignement de l'orthographe est de la plus haute importance comme moyen de développement des facultés intellectuelles de l'enfant ; son importance occupe une place prépondérante parmi les connaissances qui sont indispensables dans la vie pratique.

2. S'il y a, dans le Jura, un grand nombre d'écoles qui sont arrivées à des résultats suffisants sous le rapport de l'orthographe, il faut reconnaître qu'il existe beaucoup de classes où cette branche n'a pas suivi l'école dans sa marche progressive.

II. Les causes sont :

1. Les difficultés presque insurmontables de l'orthographe française ;

2. L'étourderie naturelle à l'enfance ;

3. Dans un certain nombre de localités, l'emploi du patois et la présence de l'élément allemand ;

4. On ne peut attribuer à la méthode phonétique l'état d'infériorité de certaines classes au point de vue de l'orthographe, mais bien plutôt à une application défectueuse de cette méthode ;

5. L'une des principales causes du manque d'orthographe est l'abandon des exercices d'épellation notamment au I^{er} et au II^e degré.

III. 1. Le temps fixé par le plan d'enseignement pour l'étude de l'orthographe peut être considéré comme suffisant.

2. Il sera fait des exercices d'épellation à partir de la II^e année scolaire ; il sera introduit un vocabulaire ou livre de mots ajouté au manuel de lecture de la II^e et III^e année, ainsi qu'à celui du degré moyen.

3. Les manuels de lecture du I^{er} degré seront soumis à une révision sur les bases suivantes :

a) L'étude des caractères typographiques sera traitée dans le manuel de I^{re} année et suivant la méthode phonétique.

b) Il sera introduit beaucoup de gravures et d'historiettes se rapportant l'une à l'autre dans le but d'inspirer aux élèves le goût de la lecture.

c) L'enseignement des sciences naturelles sera considéré, au point de vue de la méthode et au point de vue du but à atteindre, comme la continuation des exercices d'intuition.

IV. 1. L'étude des langues étrangères ralentit momentanément l'étude de la langue maternelle, lorsque les élèves n'ont pas acquis des connaissances élémentaires suffisantes.

2. Cette étude est d'une grande importance pour faire acquérir à l'élève une connaissance raisonnée de sa langue maternelle, et exerce ainsi une bonne influence sous le rapport de l'orthographe.

V. 1. Les langues étrangères présentent relativement peu de difficultés quant à l'orthographe.

2. Les procédés à employer sont généralement identiques à ceux qui sont appliqués à la langue maternelle. Ils peuvent se résumer comme suit:

a) Veiller à une bonne prononciation.

b) Faire usage du vocabulaire avec épellation.

c) Beaucoup lire et faire écrire sous la dictée ce qui vient d'être lu. Correction d'après le livre.

d) Faire écrire et épeler les mots mal orthographiés.

Le choix du lieu de la prochaine réunion, la nomination du comité central et du comité général se trouvent également à l'ordre du jour de la séance.

Le banquet sera servi à une heure à l'hôtel du Faucon. L'après-midi, on organisera une course en bateau à vapeur à l'île de Saint-Pierre.

Le prix de la carte de fête (pour banquet, logement, rapport, course, etc.) est fixé à trois francs.

Les personnes qui ont l'intention de prendre la carte de fête sont priées de bien vouloir l'annoncer à M. Grosjean, père, secrétaire du comité central, à Neuveville. C'est là une mesure nécessaire pour assurer la bonne réussite du banquet et de la course. Espérons que Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs ne l'oublieront pas et qu'ils se rendront nombreux à Neuveville le 4 août. Chacun connaît l'excellente réputation des Neuvevillois en fait d'hospitalité et nos hôtes feront tout ce qui est possible pour que chacun emporte de Neuveville un souvenir joyeux et fidèle. H. GOBAT.



VAUD

Fête d'inauguration du monument Pestalozzi.

Malgré l'exiguité de notre format, nous nous faisons un devoir de publier l'éloquent discours par lequel M. Paillard, syndic d'Yverdon, a reçu de M. John Landry, le beau monument érigé au grand pédagogue.

« C'est aujourd'hui jour de fête pour la population yverdonnoise, car l'heure si impatientement attendue a enfin retenti et l'époque des incertitudes, des doutes, des espoirs non satisfaits est pour toujours clôturée. Une génération nouvelle, imbue d'idées modernes et humanitaires, a tenu de glorifier par un souvenir durable, la mémoire de ce Pestalozzi à qui notre modeste cité doit une réputation presque universelle.

« Ce souvenir est maintenant devant nos yeux enchantés et la tâche entreprise est accomplie.

« Dans ce jour mémorable, la première impression qui nous saisit et nous émeut est certainement celle d'une vive reconnaissance pour ce Comité énergique et patient qui, pendant de longues années, a cherché par tous les moyens à atteindre son but.

« Au nom de la population yverdonnoise, au nom de ses autorités que nous avons l'honneur de représenter ici, nous recevons ce monument digne du grand pédagogue; nous le recevons avec une gratitude et une joie parfaites; nous exprimons au Comité ainsi qu'aux nombreux et généreux donateurs, nos sentiments d'admiration sans réserve et pour l'œuvre elle-même et pour le dévouement qu'elle a coûté.

« Nous déclarons recevoir ce bronze si vivant dans sa vérité; c'est dire que nous apporterons notre sollicitude, nos soins attentifs, notre amour-propre pour que, matériellement, il demeure intact et respecté dans nos murs.

« Quel autre sentiment peut, en ce jour, nous inspirer la remise de cette statue? Ah! ne le nions pas, il peut exister dans nos cœurs quelque amertume, quelque humiliation.

« La génération de l'époque n'a pas toujours, nous le savons, fait ce qui dépendait d'elle pour assurer au héros du travail que nous fêtons une vie des plus faciles, des plus agréables.

« Que ce souvenir soit rappelé sans honte, car il nous dit combien sont parfois injustes les préventions, les appréciations peu réfléchies de tout un peuple.

« Aujourd'hui, nous le reconnaissons, les mérites de Pestalozzi étaient dignes de la sympathie universelle; alors, hélas! un grand nombre de nos concitoyens proféraient la critique et le désaveu.

« Et cependant l'œuvre du grand pédagogue a vécu et son nom se transmettra de siècle en siècle. Puissant révolutionnaire, il ne lui a pas suffi de bouleverser des méthodes et des principes surannés, mais sur les ruines de la routine et de l'ignorance à peine déguisée, il a édifié et inauguré l'étude logique et raisonnée.

« Respectueux des doctrines religieuses, il a vécu dans le domaine de la foi; sa longue et pénible carrière nous parle de persévérance et d'espérance; son amour et son dévouement pour les classes malheureuses nous dit charité.

« Avec ces trois vertus, foi, espérance, charité, noblement et intimement unies dans son souvenir, la présence matérielle de son image dans cette ville bien-aimée, sera pour nous un constant » *garde à vous* ».

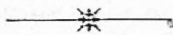
« Mânes de Pestalozzi, soyez satisfaits, car nous voulons non-seulement apprécier vos idées, mais surtout les mettre en pratique.

« Devant ce bronze qui nous parle d'éducation et d'amour, devant ce groupe qui symbolise l'union intime du maître et des disciples, l'union des intelligences et des bonnes volontés, au cours de cette manifestation imposante, promettons de vouer à l'éducation de la jeunesse, à son bien-être moral et intellectuel, plus de soins, plus de zèle.

« Que de nos écoles ne sortent pas seulement des élèves réussis d'une part, des ignorants de l'autre, mais que tous bénéficient d'un enseignement qui grave en leur cœur l'amour du pays et du prochain, en leur esprit la sagesse, associée à la science pratique.

« Profitons enfin de l'inauguration de cette statue pour dire, pour répéter à nos populations: c'est à l'école qu'on fait le citoyen, l'homme, le père de famille souvent. Ne reculons donc jamais devant des sacrifices, fussent-ils lourds en apparence, lorsqu'ils ont en vue l'éducation, l'instruction populaire et n'oublions pas que le grain jeté dans le terrain scolaire est une semence qui centuple en bénédictions pour la famille, en résultats féconds pour la patrie.

« Yverdonnois! c'est à vous qu'en cette heure solennelle nous nous adressons d'une manière particulière, demeurons les gardiens fidèles du beau monument qui nous est confié, mais gardons plus précieusement encore les principes et les vertus du grand citoyen, du grand patriote; ainsi seulement nous aurons mérité d'associer le nom de notre ville au nom de celui qui fut le bon, le dévoué, le généreux, le vertueux *Pestalozzi*. »



NEUCHÂTEL

Les examens pour le brevet de connaissances.

Notre correspondant neuchâtelois a exposé dans l'*Educateur* du 1^{er} février et du 15 mars l'économie de la loi actuelle sur l'enseignement primaire. On se rappelle que pour avoir le droit d'enseigner dans une école publique, il faut être porteur du brevet de connaissances. Ce brevet s'obtient à la suite d'examens qui comprennent des épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales. Les épreuves écrites comportent une dictée orthographique, une composition française, une composition sur la partie pratique de l'arithmétique

(problèmes), sur l'algèbre élémentaire et la géométrie (pour les postulants-seulement) et la comptabilité, une page d'écriture à main posée, comprenant des exemples des trois principaux genres: cursive, bâtarde et ronde, enfin un dessin d'ornement (modèle en relief ou exécuté à la planche noire) ou un dessin d'après nature (objet usuel).

Pour les épreuves orales, les matières sont réparties en onze groupes, qui sont:

1^o Arithmétique théorique appliquée aux opérations pratiques, tenue de livres, et, pour les aspirants, notions d'algèbre, éléments de géométrie, arpentage, nivellement.

2^o Notions de physique, de chimie, d'histoire naturelle avec leurs applications aux usages de la vie, à l'industrie et à l'agriculture.

3^o Histoire suisse et notions d'histoire générale.

4^o Géographie suisse et géographie générale.

5^o Langue française: lecture expliquée d'un auteur français et récitation d'un morceau de prose ou de poésie. — Grammaire et analyse. — Littérature française: notions sommaires.

6^o Pédagogie: principes généraux d'éducation. — Didactique spéciale aux branches mentionnées à l'art. 37 litt. b de la loi. — Méthodes des principaux pédagogues modernes.

7^o Chant, théorie et solfège.

8^o Gymnastique (pour les aspirants).

9^o Instruction civique (pour les aspirants).

10^o Économie domestique, et

11^o Travaux à l'aiguille: couture, tricot et raccommodage de bas, coupe de vêtements ajustés dessinés sur prise de mesures, coupe et confection de lingerie et de vêtements (ces deux derniers numéros pour les aspirantes).

La première session d'examens a eu lieu à Neuchâtel du 22 au 25 juillet. Étaient inscrits 26 aspirantes et 7 aspirants. Les épreuves écrites ont été choisies par le département de l'instruction publique parmi celles qu'il avait reçues de membres de la commission des examens. Elles ont été relativement faciles, parce qu'il fallait tenir compte du fait que, par mesure transitoire, les candidats étaient âgés de 17 ans seulement, et non de 18, qui sera l'âge obligatoire dès l'année prochaine; de plus il a paru équitable que les candidats n'eussent pas à souffrir des tâtonnements inévitables dans la première mise en pratique d'un nouveau système d'examens. En revanche, l'appréciation des épreuves a été peut-être plus rigoureuse, et disons le mot, plus juste que précédemment.

Voici les épreuves données.

Dictée orthographique. (Eliminatoire à 5 fautes.)

Si l'on considère le tableau de la France en mil sept cent quatre-vingt-treize, on verra que jamais plus de contraintes ne furent exercées à la fois sur cette partie inerte et patiente de la population sur laquelle se font les expériences politiques. On n'osait émettre aucune opinion; on craignait de voir ses amis ou ses parents, de peur d'être compromis avec eux et de perdre la liberté et quelquefois la vie. Cent mille arrestations et quelques centaines de condamnations rendaient la prison et l'échafaud toujours présents à la pensée de vingt-cinq millions de Français. On supportait des impôts considérables. Si l'on était, d'après une classification tout arbitraire, rangé dans la classe des riches, on perdait pour cette année une portion de son revenu. Quelquefois, sur une réquisition d'un représentant ou d'un agent quelconque, il fallait donner ou sa récolte ou son mobilier le plus précieux en or et en argent. On n'osait plus afficher aucun luxe ni se livrer à des plaisirs bruyants. On ne pouvait plus se servir de la monnaie métallique; il fallait accepter ou donner un papier déprécié et avec lequel il était difficile de se procurer les objets dont on avait besoin. Il fallait, si l'on était marchand, vendre à un prix fictif, si l'on était acheteur, se contenter de la plus mauvaise marchandise, parce que la bonne fuyait les assignats; quelquefois même, il fallait s'en.

passer tout à fait parce que la bonne et la mauvaise se cachaient également. On n'avait plus qu'une seule espèce de pain noir, commun au riche et au pauvre, qu'il fallait se disputer à la porte des boulangers. Les noms des poids et mesures, les noms des mois, des jours même étaient changés. On n'avait plus que trois dimanches au lieu de quatre, enfin les vieillards, les femmes se voyaient privés des cérémonies du culte auxquelles ils avaient assisté toute leur vie.

Jamais donc le pouvoir ne bouleversa plus violemment les habitudes d'un peuple : menacer toutes les existences, décimer les fortunes, régler obligatoirement le taux des échanges, renouveler les appellations de toutes choses, détruire les pratiques du culte, c'était, sans contredit, la plus atroce des tyrannies ; mais on doit tenir compte du danger de l'Etat, des crises inévitables du commerce et de l'esprit de système inséparable de l'esprit d'innovation.

(A. Thiers.)

(A suivre.)

Ed. CLERC.

BIBLIOGRAPHIE

Carte murale du canton de Neuchâtel, par Maurice Borel, graveur-géographe, et Léon Latour, inspecteur des écoles. 4 feuilles. Echelle $\frac{1}{50,000}$. Deux cartes (muette et parlante) collées séparément sur toile, avec gorge et rouleau. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. — Fr. 17»50.

Sur la proposition de la commission cantonale pour l'enseignement primaire, le département de l'instruction publique a adopté cette carte, qui rendra d'excellents services à nos écoles. Le relief est vigoureusement marqué par quatre teintes hypsométriques : de 430 à 500 m., vert, de 500 à 900, vert foncé, de 900 à 1100, vert bistre, plus de 1100, bistre. Il y a en outre les courbes équidistantes de 20 mètres. Rien de plus facile dès lors que de faire comprendre la configuration du pays, même aux élèves les plus jeunes. La carte parlante ne donne que les noms nécessaires, et chaque école de campagne est indiquée. Grâce aux divers renseignements qu'elle donne, elle forme un guide excellent pour les excursions. — Nous recommandons vivement les cartes de MM. Borel et Latour aux commissions scolaires et aux membres du corps enseignant.

E. C.

EXERCICES SCOLAIRES

LANGUE FRANÇAISE

DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

Féminin de l'adjectif ; règles générales et exceptions ; nombreux exemples.

Vocabulaire : aîné — affectueux, affection ; occupation, occuper, inoccupé. Comparez : tâche et tache ; tâcher et tacher — mignon — intelligent, intelligence, intellectuel — tourmenter de tourment — grand'mère, grand-père.

DICTÉE

Ma sœur aînée est grande et belle, douce, modeste, gentille, et affectueuse ; elle aime les lectures instructives et les occupations sérieuses et utiles ; elle soutient notre bonne mère dans sa lourde tâche. Ma sœur cadette ne lui ressemble pas ; elle est petite, mignonne, intelligente et très vive, mais elle est parfois peu obéissante et indiscrete ; elle recherche les joies mondaines, et tourmente beaucoup notre vieille grand'mère qui est caduque et qui a été chargée de son éducation.

Exercices: 1^o Ecrire les 4 formes de chacun des adjectifs de la dictée:

Masc. sing.	Masc. plur.	Fém. sing.	Fém. plur.
Aîné	aînés	aînée	aînées
grand	grands	grande	grandes
beau, bel	beaux	belle	belles
doux	doux	douce	douces etc.

2^o Analyser les adjectifs de la dictée.

3^o Copier la dictée en remplaçant: *Ma sœur aînée*. — *Ma sœur cadette*
par: Mon frère aîné. — Mon frère cadet, etc.

DEGRÉ MOYEN

Présent du subjonctif. — Emploi de ce mode et de ce temps; terminaisons personnelles; irrégularités des verbes *être* et *avoir*; nombreux exercices de conjugaison.

Vocabulaire: *Vertu* (vertu, tribu, glu et bru, quoique féminins, n'ont pas d'e final) — *honnête*, honnêteté, déshonnête — *opinion*, de même que *union*, et ses composés, se termine par *nion* et non par *gnon* — *apprécier* (de *ad* et de *prix*) — *nécessaire*, (formé du verbe *céder* (*cession*) précédé de *ne*) — *conscience*, (du préfixe *con* (*cum*) et de *science* — *témoignage*, témoigner, témoin — *compter*, conter, comté.

DICTIONNAIRE

Mon ami, disait notre maître à Henri au moment de son départ, si tu veux qu'on te *voie* toujours heureux, rappelle-toi qu'il faut avant tout que tu *pratiques* la vertu, que tu *fasses* le bien et que tu *accomplisses* ton devoir, quoi qu'il *puisse* t'en coûter; que tu *travailles* avec ardeur, que tu *sois* modeste, fidèle, honnête et courageux, afin que chacun *ait* toujours de toi une opinion favorable. Toutefois il ne suffit pas qu'on te *loue* ou que telle ou telle personne t'*apprécie*; il est nécessaire qu'en toute chose ta conscience *soit* satisfaite et qu'elle te *rende* un bon témoignage. Pour qu'il en *soit* ainsi, souviens-toi toujours que nous ne devons pas trop compter sur nos propres forces, mais qu'il faut que nous nous *confions* en Celui qui seul peut nous aider.

Remarques sur l'orthographe de: *rappelle-toi* — *quoi qu'il puisse* — *qu'en* toute chose.

Exercice: Les élèves feront la copie de cette dictée de la manière suivante: *Mes amis*, disait notre maître à Henri et à Paul au moment de leur départ, etc.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Règles d'accord de l'adjectif, du verbe et du participe — Inversion.

Vocabulaire: *majestueux*, majesté, major, majeur — *ineffaçable* (de *in*, préfixe privatif et de *effacer*) — *dimension* (de *mensa* (mesure) comme immense, immensité) — *colossal*, colosse, — pic, pique — *sourcilleux*, sourcil, sourciller — *splendide*, splendeur, resplendir — *effréné* (de *ex*, préfixe privatif et de *frein* — *inonder* (de *in* (dans) et de *onde*) — *résonner*, raisonner — *frayer* — *ouragan* — *refrain* — *opposer*, opposition, opposant — *agile*; on ne met pas d'e final au masculin à: bissextil, civil, gentil, puéril, subtil, vil, viril, volatil (adj.) — *inaccessible* (de *in* et de *accès*) — *éloquement* de éloquent.

Toi, ô voyageur, qui *as* pu visiter nos Alpes *majestueuses*, n'*as-tu* pas *gardé* un souvenir *ineffaçable* des émotions que tu *as éprouvées* à leur aspect? Tantôt des monts aux dimensions *colossales* *étincelaient* de blancheur aux rayons du soleil; tantôt des pics *sourcilleux* *perçaient* les nues et *projetaient* au loin leurs *grandes* ombres. Ici le *lourd* glacier *paraissait* menacer la vallée; là les eaux d'une rivière *bondissaient* de rocher en rocher et se *précipitaient* dans l'abîme en gerbes *splendides*, *couronnées* de deux ou trois arcs-en-ciel. Plus loin des torrents qu'*avait* subitement *enflés* la fonte des neiges, *brisaient* tous les obstacles qu'ils *rencontraient* dans leur course

effrénée et *avaient inondé* les campagnes, quelques précautions qu'on eût prises pour les contenir. Parfois la vallée tout *entière* résonnait d'un bruit *sinistre*: la *terrible* avalanche, balayant tout sur son passage, *s'était frayé* un chemin à travers *l'épaisse* forêt et *avait emporté* les *robustes* sapins *respectés* par l'ouragan. Et les pâtres, ne les *as-tu pas entendus* souvent entonner de *joyeux* refrains et saluer du son du cor d'*autres* bergers qui leur *répondaient* de la montagne *opposée*? Peut-être *as-tu vu* aussi *l'agile* chamois paissant sur les hauteurs *inaccessibles*? *Dis*, tout cela n'a-t-il pas *parlé* éloquemment à ton cœur de la puissance et de la bonté *infinies* du Créateur?

Remarques sur l'orthographe de: ô voyageur, arcs-en-ciel — quelques précautions qu'on eût prises — tout entière. —

Exercice: On fera analyser les adjectifs, les verbes et les participes. Il faut veiller à ce que les élèves se rendent toujours bien compte du pourquoi de telle ou telle forme de ces différents mots.

A. GRANDJEAN.



Problèmes pour les sociétaires

Solutions du problème N° 6.

La surface du carré est couverte de 225 pièces. Chacune d'elles peut être considérée comme un cercle de rayon R inscrit dans un carré de côté 2 R.

La surface vide laissée par cette pièce sera $4 R^2 - 3,1416 R^2 = \frac{66103}{225} \text{ mm}^2$

$$\text{d'où } (4 - 3,1416) R^2 = 0,8584 R^2 = \frac{66103}{225}$$

$$\text{et } R^2 = \frac{66103}{225 \times 0,8584} = 342,25 \text{ mm}^2$$

$$R = 18,5 \text{ mm.}$$

Le diamètre est donc de 37 mm et les pièces sont de 5 fr. en argent.

PIDOUX-DUMUID, Renens.

Diverses méthodes ont été employées. La plupart reviennent à celle-ci. Quelques-unes sont basées sur le rapport de la surface d'un cercle à celle du carré circonscrit. C'est également exact, mais moins simple que la solution que nous publions.

Ont envoyé des solutions exactes:

H. Lenoir, Ste-Croix; J. Stauffer, Chaux-de-Fonds; H. Javet, Môtier-Vully; P.-E. Stucky, Chaux-de-Fonds; Chevalley, Arzier; A. Corbaz, Ginggins; Ed. Briaux, Belfaux; R. Steiner, Bayards; A.-A. Dupraz, Puplinge-Collonges; B. Beuchat, Seleute; J. Treyvaux, Courtelary; Ch. Neuhaus, Sonvillier; L. Crottaz, Daillens; une abonnée, Le Locle; L. Bonnevaux, Chexbres; J. Denis, Plainpalais (une légère inexactitude); E. Tissot, Genève; F. Nicolier, Aigle; Gem, Genève; L. Sonnay, Chesalles sur Oron; M^{me} Louisa Picker, Genève et 5 élèves de l'école secondaire du Val-de-Ruz: Léon Monnier, André Soguel, Georges Andrié, Edouard Darbe, Léon Morf.

Problème N° 7.

On a trouvé une plaque d'ivoire endommagée, sur laquelle on distingue encore en partie les chiffres, gravés parallèlement, de 3 échelles thermométriques différentes x, y, z . En les comparant à un thermomètre centigrade, on en tire les indications suivantes:

+ 40° C correspondent à 104° de x , 32 de y et 13,6 de z .

— 10° C correspondent à 14° de x , — 8° de y , — 3,4 de z .

D'après ces données, on demande: 1° à quel degré de ces échelles correspondent la température de la glace fondante et celle de l'eau bouillante?

2° à quel degré des autres le zéro de chacune d'elles correspond?

Communique par M. F. Nicolier, à Aigle. Adresser les réponses jusqu'au 12 août à M. A.-P. Dubois, directeur des écoles, au Locle.